Agence de SAINT MAIXENT L'ECOLE :
37 avenue du Président WILSON 79400 ST MAIXENT L'ECOLE
Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : ecsr.du.pf@gmail.com
Web : http://www.ec-pf.com
Siret : 838 619 443 00016 - Agrément : E18 079 0004 0
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75790126879 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE

Agence de CHERVEUX :
7 A rue de Vaut Grenier 79410 CHERVEUX
Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : ecsr.du.pf@gmail.com
Web : http://www.ec-pf.com
Siret : 838 619 443 00024 - Agrément : E22 079 0007 0

Tarifs (ttc)

Tarifs actualisés au 01/10/2026 (En vigueur)

Formation BE (SANS CODE)

- **Évaluation initiale (sur rendez-vous)** — 65,00 €uros
  En fonction des connaissances de l'élève, l'évaluation nous permet de déterminer
  Le volume d'heures prévisionnel nécessaire pour sa formation.
- **Constitution du dossier** — 90,00 €uros
  Gestion de l'apprenant + formalités administratives²
- **Livret d'apprentissage dématérialisé (application Kapilote)** — 26,00 €uros
- **Supports pédagogiques BE** — 10,00 €uros

Sous Total : 191,00 €uros

- **9 Heures de formation pratique** — 630,00 €uros
  Enseignement conforme au REMC
  Formation répartie entre la pratique plateau et la pratique circulation
- **Accompagnement à l'examen de conduite (Hors circulation/Circulation)** — 105,00 €uros
  Frais à renouveler en cas d'échec à l'examen (Hors circulation et/ou circulation) de 105,00€

926€

Pour le financement des solutions existent. Consultez-nous…

Secrétariat / Cours de code

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'agence de ST MAIXENT L'ECOLE :

Lundi - mercredi – jeudi - vendredi : 14h à 19h
Samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

Cours de code en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état sur ST MAIXENT L'ECOLE, tous les soirs de la semaine de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'agence de CHERVEUX :

Sur RDV (ou sur St MAIXENT aux horaires d'ouverture)

Cours de code en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état sur CHERVEUX, le mercredi de 17h à 18h, le vendredi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 13h30 à 14h30.

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER :

- Fiche de renseignements complétée
- Photo d'identité au format **e-photo** *(agrée ANTS - Service en ligne - Permis de conduire)*
  Vous devez impérativement signer sur le photomaton.
- Photocopie de l'attestation de recensement *(si + de 16 ans et - de 17 ans)*. **N'oubliez pas de la signer.**
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté « JDC » *(si + de 17 ans et – de 25 ans).*
  N'oubliez pas de le signer.
- Photocopie *(recto/verso)* d'une pièce d'identité de l'élève (*Passeport ou carte nationale d'identité*).
- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie *(recto/verso)* du permis de conduire *(AM…).*
- Photocopie de l'**ASSR 2** (*si – de 21 ans*), à défaut l'**ASSR 1** (*si – de 21 ans*). **N'oubliez pas de la signer.**
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois *(Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Internet/Avis d'imposition)*
- Photocopie *(recto/verso)* d'une pièce d'identité (*Passeport ou carte nationale d'identité*) de l'hébergeant si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.
- Attestation d'hébergement si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.
  Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « *attestation d'hébergement service public* ».
  N'oubliez pas de la signer.

Afin d'optimiser les démarches administratives, privilégier les envois par mail (ecsr.du.pf@gmail.com) et de bonnes qualités (Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » …)

A NOTER

- Après avoir effectué les 07 heures de conduite minimum obligatoires, l'heure supplémentaire *(s'il y en a)* sera facturée 70 euros TTC. Toute facturation s'effectuera au tarif en vigueur.
- Toutes leçons non décommandées 2 jours ouvrables à l'avance seront facturées.
- Pour votre examen théorique vous devez présenter une pièce d'identité valide
- Pour votre examen pratique vous devez présenter à l'inspecteur une pièce d'identité valide ainsi que votre livret d'apprentissage dématérialisé Kopilote.
- La restitution du dossier (AIPC ou Cerfa 02) ne donne lieu à l'application d'aucun frais.
- La rupture de contrat donne lieu à un règlement de 60€
- **La présentation aux examens se fera après règlement de toutes les prestations dues, faute de quoi l'établissement se réserve le droit d'annuler ou de repousser l'épreuve de l'élève.**